

Formation technique à la réglementation incendie des ERP « toutes catégories »

LIEU DES FORMATIONS

Téléformation

THÈME DE LA FORMATION

Formation technique à la réglementation incendie des ERP « toutes catégories »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se doter d'une connaissance globale des thématiques sécuritaires
- Acquérir la méthodologie nécessaire pour définir les enjeux sécuritaires dans le cadre de la réalisation d'un projet ERP
 - « Faisabilité/conception/demande d'autorisation/réalisation »
- Opérationnel : Savoir mettre en pratique la réglementation ERP

DURÉE

4 demi-journées « 17 h 30 de formation »

MÉTHODE DE FORMATION

Conférence assistée par ordinateur
Animation de cas pratiques de mise en application

PUBLIC CONCERNÉ

Architectes, contractants généraux, aménageurs & architectes d'intérieur

MATÉRIELS NÉCESSAIRES POUR SUIVRE LA FORMATION

Ordinateur portable ou un exemplaire papier de la réglementation incendie :

- Code de la Construction et de l'Habitation partie ERP
- Réglementation ERP : Livre I, Livre II titres 1&2 Livre III & Livre IV

ACCUEIL ET PRÉSENTATION J1

Tour de table de présentation.
Présentation de la formation et de ses objectifs.

INTRODUCTION J1

La définition de la prévention de l'incendie, l'impact du retour d'expérience sur la réglementation. Le RETEX. Les buts et les objectifs de la prévention.

OBJECTIF : COMPRENDRE LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES ET LA LOGIQUE SÉCURITAIRE

DÉFINITION, CLASSEMENT DES ERP & RÉGLEMENTATION J1

Les ERP : Définition, hauteur, limite de hauteur et impact de la hauteur des ERP sur les dispositions constructives & réglementaires, sous-sols. Le classement des ERP : Types, groupes & catégories « exercices »
Les groupements d'établissements : Isolés entre eux & non isolés entre eux « exercices »

OBJECTIF : DÉFINIR LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À UN PROJET

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA PRÉVENTION « ERP » J2 & J3

L'articulation de la réglementation ERP.

Le système d'alarme, les consignes et les moyens de secours.

Les dégagements et la desserte des bâtiments : l'évacuation des occupants, la prise en compte du handicap lors de l'évacuation différée & la terminologie et la conception des dégagements.

Le désenfumage : Définition et objectif du désenfumage, modes & méthodes de désenfumage, obligations de désenfumage.

L'éclairage : L'éclairage normal & de sécurité « d'évacuation & d'ambiance ou d'anti-panique ».

Les mesures à la construction : Le comportement au feu des matériaux et des éléments de construction, l'aménagement, la distribution intérieure, l'isolement et les locaux à risques.

Les mesures sur les installations techniques.

OBJECTIFS : INTÉGRER LES PARAMÈTRES DE LA SÉCURITÉ INCENDIE À LA CONCEPTION D'UN PROJET, OPTIMISER & ANTICIPER LES COÛTS

LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE, D'AMÉNAGER OU DE MODIFIER UN ERP J4

La notice de sécurité. « Descriptif et l'usage du CLICDVECRM »

La notice d'accessibilité.

Les demandes de dérogations et les mesures de compensation.

Les travaux.

Les vérifications dans les établissements neufs ou ayant fait l'objet de travaux et la visite d'ouverture.

OBJECTIFS : SAVOIR CONSTITUER LE DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION & FORMULER DES DEMANDES DE DÉROGATION.

LES DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES J4

Mise en situation sous forme d'exercices permettant de se familiariser à l'usage de la réglementation ERP & rechercher des solutions techniques et réglementaires puis rappel des dispositions applicables.

Thématiques d'exercices :

- Descriptif d'un établissement « Selon la méthode proposée »
- Classement d'ERP « Types, groupes & catégories »
- Définir la distribution intérieure et les conditions de desserte des ERP
- Réaliser l'isolement de l'ERP par rapport aux tiers
- Définir la résistance au feu des structures
- Définir les caractéristiques du C+D applicables aux façades
- Définir les exigences de résistance au feu selon la distribution intérieure retenue et la présence de locaux à risques
- Concevoir les dégagements
- Définir les obligations de désenfumage
- Définir les moyens de secours
- Formuler une demande de dérogation et proposer des mesures compensatoires
- Mise en situation sur le réaménagement d'un ERP de 5^{ème} catégorie

OBJECTIFS : SE FAMILIARISER À L'USAGE DE LA RÉGLEMENTATION & RECHERCHER DES SOLUTIONS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES.

DEBRIEFING, BILAN ET ÉVALUATION J4

Échanges. Méthodes pédagogiques et modalités d'évaluation : notre démarche pédagogique alterne exposés théoriques de l'intervenant, échanges de questions réponses entre animateur et stagiaire et entres stagiaires, travaux pratiques sur des mises en situation issues de cas techniques rencontrés dans l'exercice de l'activité. En fonction du format de l'action l'intervenant procède à une évaluation des acquis en cours ou en fin de module.